



Orchestre Dijon Bourgogne
Joseph Bastian

Fiche de poste

Premier cor soliste

Nom du poste

Premier Cor

Quotité et contrat

225h annuelles, soit 75 services de 3h, réparties et réglementées selon l'article 19 de l'accord collectif d'entreprise (signé le 29 avril 2024). Poste de catégorie 1. Contrat à durée indéterminée intermittent (CDII).

Lieu principal de travail

L'employé-e exerce ses fonctions en tous lieux et établissements de l'Orchestre Dijon Bourgogne et s'engage, compte tenu de la nature de ses fonctions, à accepter tout déplacement et changement de lieu de travail nécessité par l'intérêt du fonctionnement de l'entreprise, notamment dans le cadre de tournée.

Mission principale

Tenir dans les œuvres symphoniques et lyriques la partie dévolue au premier cor d'harmonie

- Assurer les parties solistes des œuvres symphoniques et lyriques (hors œuvres concertantes pour cor)
- Encadrer le pupitre de cors (2nd cor titulaire, supplémentaires), être référent musical auprès de ses collègues de pupitre, assurer le lien avec le/la chef-fe d'orchestre
- Préparer le travail de répétition en amont, anticiper des difficultés, être force de proposition et de solutions

Missions secondaires optionnelles

- Être force de proposition et/ou collaboration aux programmes de musique de chambre et/ou aux programmes d'éducation artistique et culturelle.
- Tenir une partie d'un instrument additionnel proche de son instrument principal (ex : tuben, cor naturel, postillon, etc).

Ces missions secondaires optionnelles impliquent une rémunération supplémentaire telle que précisée dans l'accord collectif d'entreprise. L'employé-e est libre de refuser ces missions.

Groupe de travail

L'employé-e peut se présenter aux élections des différentes instances de dialogue social de l'orchestre (CSE, conseil artistique).

Rattachement hiérarchique

- Chef-fe principal-e (artistique uniquement)
- Directeur-riche général-e (tous sujets)



Orchestre Dijon Bourgogne
Joseph Bastian

Évolution au sein de l'entreprise

Aucune.

Expérience attendue

Pratique du cor d'harmonie dans une formation orchestrale professionnelle.

Compétences techniques

Lecture musicale à vue clefs de sol et fa⁴, polyvalence sur instruments de la même famille, transposition à vue.

Savoir-être

Esprit de groupe, ponctualité, autonomie, réactivité, écoute attentive (des consignes du/de la chef-fe d'orchestre, verbales et non verbales, des autres musicien-ne-s de l'orchestre), adaptabilité, capacité à travailler dans des délais contraints, horaires décalés.

Matériel

Le/la premier cor doit être propriétaire de son propre instrument principal (cor d'harmonie), celui utilisé lors de son concours de recrutement ou de qualité équivalente, dont il/elle assure aussi l'entretien. Les éventuels instruments additionnels sont fournis par l'employeur si l'employé-e ne les possède pas.

Selon l'accord collectif d'entreprise, l'employé-e s'engage à l'entretien et à l'assurance de son instrument.

Critères de recrutement

Le recrutement se fait sur concours (audition) avec programme imposé, devant un jury composé de deux collègues, à raison de 2 personnes a minima par collègue :

- le collègue « employeur » formé du/de la chef-fe principale, du/de la directeur-riche général-e et d'un des violons solos,
- Le collègue « musicien-ne-s » de au moins deux chef-fes de pupitre de la même famille instrumentale (trompette, trombone, tuba) et d'un-e cor titulaire d'un autre orchestre symphonique.

Une première expérience en orchestre est souhaitable mais non indispensable

Critères salariaux

Base convention CCNEAC et accord collectif d'entreprise selon ancienneté

Prise de poste souhaitée au 1er octobre 2026 (ou ultérieurement et dans un délai raisonnable après négociation)



Orchestre Dijon Bourgogne
Joseph Bastian

Orchestre Dijon Bourgogne

2 rue de Rouen - BP 71 092

21010 Dijon Cedex

www.orchestredijonbourgogne.fr

contact@orchestredijonbourgogne.fr

03 80 44 95 95

SIRET 349 414 110 00073

APE 9001Z